



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ~ ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIÈRE  
**MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE**  
07170.TEL & FAX: 04 75 94 71 41  
ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU SAMEDI 2 DECEMBRE 2017**

**Etaient présents :** Pierre-Henri CHANAL, Stéphanie ELDIN, François GARCIA, Françoise HERPIN, Jean LARUE (5)

**Excusés:** Véronique LOUIS, Allain MASSOT, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER (4)

**Procurations :** Véronique LOUIS donne procuration à Jean LARUE, Allain MASSOT donne procuration à Stéphanie ELDIN, Agnès GOLFIER donne procuration à François GARCIA (3)

**Secrétaire de séance :** Françoise HERPIN est désignée à l'**unanimité**.

Monsieur Jean LARUE, 1<sup>er</sup> adjoint, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du conseil municipal à 11h05. Il rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (21/10/2017)

II - Point soumis au vote (délibération à prendre) :

Accord de principe relatif aux actions à inscrire dans le Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017-2019 dont pour la Commune « *l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement, diagnostics des réseaux et zonages* » pour la recherche d'entrée d'eaux parasites dans le réseau des eaux usées du bourg centre

III - Questions diverses et points d'information

**I-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2017.**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2017 est adopté à l'**unanimité**

**II-Point soumis au vote (délibération)**

***Délibération N°1 - 02/12/2017***

**OBJET :** Accord de principe relatif aux actions à inscrire dans le Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017-2019

Jean Larue, premier adjoint, expose que, comme d'autres acteurs locaux, la Commune de Saint Maurice d'Ibie s'inscrit dans la démarche du « Contrat de Rivière Ardèche ».

Ce programme, élaboré en large concertation et validé par la Commission Locale de l'Eau, vise à améliorer durablement l'état des rivières et des milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, à la lutte contre les pollutions, à la restauration des fonctionnalités des milieux, à la gestion des activités sportives et de loisirs, à la structuration du territoire, à l'animation, au suivi et à la communication.

Préalablement à la décision de l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) sur son engagement financier pour la période 2017-2019, les différents maîtres d'ouvrage doivent délibérer sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Jean LARUE, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle l'action du Contrat de Rivière n° ASS2-7 qui concerne la Commune : « *Actualisation des schémas directeurs d'assainissement, diagnostics des réseaux et zonages* », pour la recherche d'entrée d'eaux parasites dans le réseau des eaux usées du bourg centre, pour un coût estimé à 20 000 € HT, subventionné à hauteur de 50% par l'AERMC soit 10 000 € et 30% par le Conseil départemental de l'Ardèche soit 6 000 €, part communale restante à hauteur de 4 000 €. La programmation de l'action est prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

En effet, le réseau d'assainissement collectif (réseaux et station) du bourg centre a été mis en service en 1999 et compte tenu du suivi régulier du fonctionnement de celui-ci, quoique satisfaisant concernant le rejet post-station d'épuration, il apparaît nécessaire d'actualiser les données concernant l'état du réseau et de rechercher en particulier des entrées d'eaux parasites dans ce réseau des eaux usées (chenaux, piscines, sources ? etc...). Jean LARUE précise que les travaux consisteront à examiner les réseaux par un système de caméra et à réaliser un test à la fumée permettant de voir si toutes les habitations sont reliées correctement au réseau collectif et de recenser les anomalies.

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles liées au financement de ces actions, cette décision repose sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Rivière Ardèche et à leur engagement, sous réserve du plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Donne son accord** de principe sur le programme d'actions du Contrat de Rivière Ardèche 2017-2019 et en particulier sur l'opération concernant la Commune « *Actualisation des schémas directeurs d'assainissement, diagnostics des réseaux et zonages* », pour la recherche d'entrée d'eaux parasites dans le réseau des eaux usées du bourg centre,
- **S'engage à réaliser** l'opération prévue au Contrat de Rivière Ardèche selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif,
- **Autorise Madame La Maire** à signer l'engagement de principe du Contrat de Rivière Ardèche, après décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- **Transmet** à Monsieur le Préfet de l'Ardèche la présente délibération pour la rendre exécutoire.

### **III – Questions diverses et points d'information**

- L'adressage a pris du retard en raison d'un incident technique survenu à la cuisson des plaques au four de l'usine. L'installation est prévue pour janvier 2018.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 12/01/2018 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Le rapport annuel 2016 du Président du SIVOM Olivier de Serres sur le prix et la qualité du service public « Eau potable » est à la disposition du public, en Mairie.
- Opération « Cœur de village » : Suite au résultat infructueux de l'appel d'offres une nouvelle consultation est en cours, ouverture des plis prévue début janvier 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le premier adjoint clôt la séance à 11h40.**

### **Questions du public**

Pas de public

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 03/12/2017

Jean LARUE, 1<sup>er</sup> Adjoint

